

Questions orales

Des voix: Bravo!

LA TRANSFORMATION DU POISSON—LA DÉCISION DU GATT

M. George Baker (Gander—Twillingate): A propos de l'entente de libre-échange, monsieur le Président, alors qu'on règle les derniers détails de l'union économique entre le Canada et les États-Unis, nous constatons que le fiancé du Gouvernement nous accuse maintenant de recourir à des pratiques commerciales injustes dans l'exportation de notre saumon et de notre hareng. A quoi faut-il attribuer cette roserie pré-nuptiale de la part des États-Unis? Nous avons pourtant déjà cédé à ce pays une trop grande partie de la dot. Est-il possible que nous devions céder encore le droit de transformer notre propre poisson?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, puis-je signaler qu'il s'agit là d'une décision du GATT qui a fait l'objet d'une fuite au cours des consultations. Nous avons reçu le rapport. Nous sommes parfaitement conscients du nombre d'emplois que nous risquons de perdre dans le secteur des pêches tant sur la côte du Pacifique que sur celle de l'Atlantique. De concert avec les représentants des syndicats, des hommes d'affaires et des provinces en cause, nous examinons les mesures auxquelles nous pourrions encore avoir recours.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, cette règle à laquelle les États-Unis trouvent maintenant à redire date de 1905, soit il y a 82 ans. La vérité, c'est que le Gouvernement n'a pas la volonté politique de défendre la position du Canada devant le tribunal du GATT et que les États-Unis entendent exploiter cette faiblesse pour s'emparer de nos ressources naturelles.

La ministre ne pourrait-elle pas admettre et convenir qu'il est absolument essentiel que le secteur des pêches de la côte est et celui de la côte ouest puissent décider de la façon de transformer le poisson? Si le gouvernement laisse les Américains s'en prendre ainsi à nous, cela pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'avenir du secteur de la pêche au Canada, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'estime de mon devoir de signaler qu'en s'attaquant ainsi au GATT, le parti libéral va à l'encontre des directives de son chef qui voit dans ce tribunal le seul moyen de résoudre les conflits internationaux. Pourquoi les députés de ce parti ne se mettent-ils pas d'accord au sujet du GATT?

LA DÉCISION DU GATT—LA POSITION CANADIENNE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Puisque les emplois de 6 000 à 8 000 travailleurs de l'industrie du poisson du Canada sont menacés par la décision préliminaire du GATT contre les restrictions imposées par le

Canada sur l'exportation de saumon ou de hareng non transformé et puisque l'accord de libre-échange conclu avec les États-Unis dit très clairement que les deux parties ont convenu qu'elles ne maintiendront ou n'introduiront de restrictions à l'importation ou à l'exportation que si elle sont conformes aux décisions du GATT ou si elles sont modifiées par l'accord, la ministre nous dira-t-elle pourquoi le gouvernement s'est servi comme monnaie d'échange de la faculté que nous avons d'accepter ou de rejeter la décision du GATT renonçant du même coup au droit de contrôle sur nos propres ressources dans les intérêts bien compris des Canadiens?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi les néo-démocrates, ces grands défenseurs du GATT et du système international, le favorisent tant qu'il est protectionniste . . .

M. Broadbent: Répondez à la question!

Mlle Carney: . . . et adoptent au sujet d'un jury du GATT une position qui conclut que nous sommes entièrement coupables de ce dont on nous accuse. Ils ne nous donnent aucune latitude pour nous défendre, pour négocier un règlement, pour chercher des solutions et pour en trouver une acceptable à laquelle nous puissions donner suite. Ce n'est pas ce qu'ils veulent. Ils veulent que nous nous reconnaissions coupables et que nous sacrifions le secteur de la pêche.

LES TERMES DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser la question suivante à la ministre. Si cet article ne veut rien dire, pourquoi les États-Unis ont-ils insisté pour qu'il figure dans le document et pourquoi le Canada l'a-t-il accepté? Je voudrais que la ministre confirme que cet accord permettra à des travailleurs américains de transformer le poisson canadien dans les usines de Bellingham ou de Seattle pendant que les travailleurs canadiens se morfondront sur les quais de la baie en songeant au libre-échange.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je dirais aux députés que s'ils lisent les termes de l'accord, ils constateront que du commencement à la fin du document les deux parties promettent d'agir dans l'esprit du GATT. En fait, l'accord de libre-échange lui-même est prévu dans l'article 24 du GATT. Je ne peux comprendre pourquoi ils s'attendraient à ce que nous ne respections pas nos obligations dans le cadre du GATT.

Au sujet de ce différend sur la pêche, j'ai dit que nous nous préoccupons des répercussions sur les travailleurs. Nous cherchons des solutions . . .

M. Broadbent: Ciel!

Mlle Carney: Ciel, dit le chef du NPD. Ils ne s'intéressent pas aux répercussions sur les travailleurs. Voilà pourquoi ils sont contre l'accord de libre-échange.